



Ça y est !

"La rénovation, ça y est ! C'est parti !", s'est exclamée Martine Aubry, le 3 juillet, à l'occasion de la Convention nationale du PS, qui a adopté définitivement le texte sur la rénovation. Plusieurs amendements des fédérations, dont certains adoptés par celle du Finistère, ont été intégrés pour le préciser ou l'enrichir.

"Le pouvoir abîme notre démocratie", a lancé la première secrétaire. **"Nous ne devons pas seulement nous préparer à succéder à l'UMP, mais aussi à réparer la France."** Quelques heures avant l'annonce des démissions de

rénovation de l'esprit public et **"c'est un nouveau pacte démocratique que nous proposons aux Français",** a résumé Martine Aubry.

Ce texte, qui organise les primaires, régleme strictement le cumul des mandats et révisé le calendrier des congrès a été adopté, après presque un an de débats. C'est en effet à l'université d'été de la Rochelle de 2009 que Martine Aubry avait lancé ce chantier. **"C'est important pour un parti comme le nôtre de savoir changer ses règles mais, maintenant, c'est aux militants et aux élus de faire vivre la rénovation dans les faits pour que les Français voient que nous sommes tournés vers eux, que nous sommes à leurs côtés dans les manifestations, les quartiers ou les associations."**

Le texte adopté par la Convention nationale est le fruit de longues réflexions, d'abord au sein du comité pour la rénovation, animé par Arnaud Montebourg, puis dans les fédérations qui ont amendé le document soumis au vote des adhérents.

C'est ainsi, par exemple, que l'amendement interdisant le cumul entre la fonction de membre du gouvernement (ministre ou secrétaire d'État) et une fonction exécutive locale dans une collectivité territoriale ou un EPCI, voté par la Convention fédérale de Pont-l'Abbé, a été intégré dans le texte final.

Le volontarisme dont a fait preuve le Parti Socialiste le week-end dernier offre un contraste saisissant avec l'image que donne la majorité présidentielle. 🌹



La rénovation est en marche !

Christian Blanc et Alain Joyandet, évoquant **"ces ministres qui ont oublié leur devoir d'exemplarité",** elle a fustigé **"un entrelacs fâcheux entre le pouvoir politique et le monde de l'argent",** cette **"impression d'un rapprochement permanent au sommet de l'État entre le monde financier et le monde politique".** Plus que jamais, le Parti Socialiste doit contribuer à la

Dispensé de timbrage BREST CTC

**CAP
FINISTÈRE**

26 B, rue Aristide-Briand
29000 QUIMPER

DÉPOSÉ LE 8/07/2010



**PRESSE
URGENTE**
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Mélange des genres

On l'a vu avec **Éric Woerth, trésorier de l'UMP et ancien ministre du Budget, le parti présidentiel pratique facilement le mélange des genres.**

C'est également vrai dans le domaine électoral puisqu'**Alain Marleix, secrétaire d'État à l'Intérieur et aux Collectivités, chargé de dessiner la nouvelle carte électorale des circonscriptions, est également secrétaire national de l'UMP en charge... des élections. Et on peut lui reconnaître une vraie connaissance de ce dossier puisqu'il appartenait au cabinet de Charles Pasqua, en 1986, lors du dernier redécoupage électoral.**

Sans doute l'UMP ne fait appel qu'aux meilleurs spécialistes pour composer son secrétariat national. Mais, il est à craindre qu'une telle confusion des rôles entre les fonctions ministérielles et partisans ne conduise qu'à jeter le doute et la suspicion sur les décisions prises par ce gouvernement.

L'éviction de deux secrétaires d'État ne suffira pas à ramener la confiance.

PS 29

Le dossier de la semaine

Un contrat pour l'agroalimentaire



En Bretagne, la filière s'engage pour l'emploi

Vie de la Fédération

Bonne retraite, Valentin !



Après 13 ans à l'imprimerie, il prend sa retraite

Interview

FCPE 29 : projets pour la rentrée



Avec Pierre Jagot

Un contrat pour l'agroalimentaire

L'agroalimentaire représente un secteur essentiel pour l'économie bretonne. Le Conseil régional de Bretagne, conscient de l'importance, mais aussi de la fragilité de cette filière, a décidé de mobiliser tous les acteurs.

C'est ainsi qu'après plusieurs mois de travail, mobilisant plus de 80 personnes, le contrat de filière de l'industrie agroalimentaire a été signé, le 4 juin, par les principaux partenaires de ce secteur.



L'élevage prédomine en Bretagne

Depuis 2006, la stratégie régionale de développement économique (SRDE), voulue par la Région, vise à soutenir les filières économiques bretonnes par la mise en place de plans d'actions pluriannuels. Cette démarche vise à renforcer la compétitivité des entreprises à travers la promotion de l'innovation, mais aussi à rassembler les acteurs économiques publics et privés et les entreprises autour d'une vision partagée des enjeux, par filières. Durant la campagne régionale, Bernadette Malgorn avait prévenu : si elle remportait l'élection régionale, elle mettrait fin à ces concertations. Avec le succès que l'on connaît.

La démarche initiée par la Région vise également à améliorer le pilotage des actions entreprises, par une évaluation régulière des résultats obtenus.

Tous les acteurs de l'agroalimentaire ont participé à l'élaboration de ce contrat. La Région, l'État, les organisations régionales des entreprises agroalimentaires, les organisations régionales d'agriculteurs, ainsi que les principaux représentants syndicaux sont signataires de ce contrat de filière.

Un secteur essentiel

L'enjeu est d'importance. En effet, la filière agroalimentaire représente, en Bretagne, un chiffre d'affaire de 16 à 18 milliards d'euros, soit 13 % du chiffre d'affaire national de ce secteur.

68 000 salariés, soit 16 % de l'effectif national de la filière et 35 % de l'effectif industriel breton, travaillent dans l'agroalimentaire. Compte tenu de l'importance de l'élevage dans la région, l'industrie de la viande arrive en première position, en terme d'activité et d'emplois, avec plus de la moitié des effectifs salariés. Répartie sur l'ensemble du territoire régional, l'industrie de la viande, grâce surtout aux volailles, est particulièrement importante dans le Morbihan.

Le lait arrive en deuxième position avec environ 10 % des effectifs salariés, surtout répartis dans le Finistère et l'Ille-et-Vilaine.

Vient ensuite l'industrie du poisson, avec 9 % des effectifs salariés essentiellement concentrés dans le Finistère et le Morbihan qui rassemblent à eux deux 90 % des salariés.

L'agroalimentaire joue un rôle essentiel dans l'aménagement du territoire régional. En effet, contrairement aux autres industries qui se situent principalement autour des grandes agglomérations, l'agroalimentaire est présent de façon assez homogène sur l'ensemble du territoire régional, même dans les zones rurales.

Les grands enjeux de la filière

Après une longue concertation, les professionnels de l'agroalimentaire ont défini trois axes d'action prioritaires : l'emploi et la formation, le transport et la logistique, et l'innovation, pour mieux vendre et mieux rémunérer l'ensemble de la filière.

Dans l'agroalimentaire, la proportion d'ouvriers est de 77 %, ce qui est supérieur à la moyenne des industries bretonnes (66 %). A l'inverse, le taux d'encadrement est plus faible (17 % contre 26 % en moyenne).

Par le contrat, la profession s'engage à développer l'organisation et la structuration des ressources humaines, car les métiers de l'agroalimentaire sont encore trop souvent synonymes de précarité. Lié aux



10 % des salariés dans le secteur du lait



9 % des salariés travaillent les produits de la mer

récoltes agricoles, mais aussi aux demandes ponctuelles des consommateurs, ce secteur emploie beaucoup de salariés intérimaires. Cela peut représenter 10 000 équivalents temps pleins (ETP) en juillet ou 8 000 en janvier. En période creuse, de mars à juin, l'intérim représente 4 000 ETP.

Avec un tiers des volumes transportés ou échangés en Bretagne, les secteurs agricoles et alimentaires constituent un client majeur pour le transport dans la Région. Caractérisée par le frais ou l'ultra frais, la production bretonne dépend largement de ces prestataires, en particulier routiers. Les évolutions de ce secteur ont par conséquent des répercussions sur la production. Or, la lutte contre le réchauffement climatique oblige le transport routier à s'adapter.

Enfin, la filière doit constamment innover pour se maintenir dans le peloton de tête. Le poste alimentation ne cesse de se réduire, au profit d'autres achats, dans le budget des ménages français. Il est indispensable que l'industrie bretonne soit attentive aux évolutions sociologiques de manière à anticiper les habitudes de consommation des Français. Or, il apparaît que certaines entreprises ne prennent pas suffisamment en compte les fonctions "**marketing et commercial**" ou "**recherche et développement**". C'est pourtant ainsi qu'elles pourront être présentes sur les marchés de demain, notamment en répondant aux attentes des consommateurs. Comment évolueront leurs habitudes alimentaires ? Où iront-ils faire leurs courses ? Dans les grandes surfaces classiques ? Le hard-discount ? Prendront-ils leurs repas chez eux ou à l'extérieur ? En répondant à ces questions essentielles, l'industrie agroalimentaire bretonne pourra se positionner efficacement et conquérir de nouveaux marchés.

Par la signature de ce contrat de filière, le Conseil régional de Bretagne montre que l'agroalimentaire constitue un secteur d'avenir pour la Région. 🇫🇷

Bonne retraite, Valentin !

Il fut beaucoup question de retraite, le 2 juillet, au local du PS, rue de Portzmoguer à Brest. Mais la cinquantaine de socialistes présents ce soir-là ne s'étaient pas donné rendez-vous pour dénoncer les propositions d'Éric Woerth sur les retraites, mais pour fêter celle, bien méritée, de Valentin Coat qui depuis près de 13 ans travaillait à l'imprimerie fédérale du PS.



Marc Coatanéa remercie Valentin, qui passe le flambeau à Élodie

Embauché à la veille du congrès de Brest, le 8 octobre 1997, par François Cuillandre, alors premier secrétaire fédéral, Valentin Coat débute en 1966, à 14 ans, comme apprenti typographe à la Presse Libérale, puis ouvrier à l'imprimerie de la Marine Guéné ainsi

qu'à la PAM comme linotypiste et opérateur PAO.

C'est sur une offset qu'était imprimé le *Cap Finistère*, jusqu'à un passé tout récent. **"Pour l'imprimer, il fallait trois passages du papier, une plaque par côté et par couleur,**

nettoyer la machine et laisser sécher avant de pouvoir plier les journaux", se souvient celui qui est officiellement en retraite depuis le 1^{er} juillet.

"Valentin a imprimé 526 numéros de *Cap Finistère*", a rappelé Marc Coatanéa. "Cela

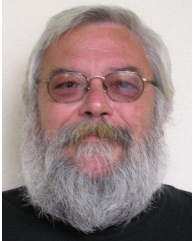
représente près de 2,7 millions d'exemplaires. Si on y ajoute tous les journaux de sections, tracts, bulletins de vote ou professions de foi on peut largement multiplier ce chiffre par trois".

Les premiers secrétaires fédéraux qui l'ont côtoyé, François Cuillandre, Jean-Jacques Urvoas et Marc Coatanéa ont rendu hommage au professionnalisme dont a fait preuve Valentin.

Élodie Pellicant lui a succédé. Depuis le mois d'avril, c'est elle qui assure la mise en page et imprime le *Cap Finistère* sur le nouveau matériel numérique en couleur.

En revanche, l'étiquetage des journaux ne change pas : il est toujours effectué chaque mercredi matin par un groupe d'une quinzaine de bénévoles. 🍷

Interview



FCPE 29 : projets pour la rentrée

Avec Pierre Jagot

"Une réforme des rythmes scolaires, prenant en compte des intérêts des élèves, sera difficile à mettre en œuvre", estime Pierre Jagot, réélu président de la FCPE (Fédération des Conseils de Parents d'Elèves), dans le Finistère.

Cap Finistère : Votre congrès était essentiellement consacré aux rythmes scolaires ?

Pierre Jagot : Oui, depuis des années, la FCPE travaille sur cette question qui suscite encore de sérieux débats. Les annonces récentes du ministère d'une concertation sur ce sujet ne nous apparaissent

pas crédibles : bien que nous soyons la première et principale Fédération de parents d'élèves, nous n'y sommes pas associés.

Tous les chronobiologistes expliquent qu'il faut mieux étaler le temps scolaire dans la semaine et réduire les grandes vacances. La journée de cours d'un élève devrait durer cinq heures, dans le primaire, six au collège et sept au lycée. Les cycles doivent être de sept semaines de cours et deux semaines de repos.

Les enjeux économiques, (tourisme, budgets des collectivités, ...), pèsent lourds dans la réflexion et semblent prioritaires à l'équilibre des enfants.

Cap Finistère : L'attaque dont est victime l'école ne doit-elle pas contribuer à l'implication des parents ?

Pierre Jagot : Une mobilisation importante des parents d'élèves est indispensable pour faire face à l'attaque dont est victime l'école publique. Le nombre important d'annonces, de réformes, nécessite un investissement énorme. Le nombre de parents s'investissant ne permet plus d'être sur tous les fronts. Le nouveau CA de la FCPE29 a du redéfinir des priorités. Il s'astreint à agir au niveau départemental en privilégiant ses actions avec et envers les institutions décisionnaires dont le Conseil général et l'Inspection d'Académie.

Cap Finistère Quels sont vos projets pour la rentrée ?

Pierre Jagot : D'abord nous rapprocher des adhérents pour que des équipes se forment dans les établissements et soient actives tout au long de

l'année pour la défense des valeurs de la FCPE : une école publique, laïque, gratuite et solidaire. Trop souvent, on n'assiste à des mobilisations qu'à l'annonce des suppressions de postes.

Nous allons aussi intervenir sur les problèmes de remplacement des enseignants, la question de la formation, ou plutôt de la non-formation des enseignants en pédagogie. C'est dramatique à la fois pour les nouveaux professeurs qui sortent de l'université sans savoir ce qu'est une classe mais aussi, bien sûr, pour les élèves. Nous intervenons auprès du Rectorat et du Conseil régional à propos de la gratuité des manuels scolaires dans les lycées. A la rentrée, avec la réforme des programmes, les familles éprouveront des difficultés à acheter des livres neufs.

FCPE 29 : 1, rue Charles Édouard Guillaume - 29200 BREST - 02 98 02 48 98 fcpe29@wanadoo.fr 🍷

Agenda

30 juillet

18 h 00 : Fête d'été du Parti Socialiste de Moëlan, sur le port du Bélon. Moules/frites et Fest-noz.

2 septembre

18 h 30 : Secrétariat fédéral, à Quimper.

5 septembre

Fête de la rose de la 8^e circonscription.

5 septembre

Barbecue de rentrée des sections de l'agglomération brestoise.

Vacances

Cette année, *Cap Finistère* cessera de paraître à partir du vendredi 16 juillet.

Le numéro de la rentrée paraîtra le 20 août 2010.

Cap Finistère Le Breton Socialiste

CPPAP 1212 P 11428

N° 870 - Vendredi 9 Juillet 2010

www.ps29.org - cap-finistere@wanadoo.fr

26 B, rue Aristide-Briand - 29000 Quimper

Tél. 02 98 53 20 22 - Fax : 02 98 53 12 20

Directeur de la publication : Marc COATANÉA

Rédacteur en chef :

Jean-Yves Cabon - Tél. 02 98 43 44 39

13, rue de Portzmoguer - 29200 Brest

Impression :

Presses Associatives du Finistère

Tél. 02 98 43 11 44 - Fax : 02 98 43 64 03

S'abonner

Nom :

Prénom :

Adresse :

Abonnement Réabonnement

Abonnement pour 1 an : 20 €
Abonnement de soutien :
à partir de 25 €

Chèque à l'ordre de :
Fédération du Finistère
du Parti Socialiste.

Annonces légales & judiciaires

ANADOLU

Société à Responsabilité Limitée

au capital de 1 000 euros

Siège social : 6, rue Ducouëdic

29200 BREST

RCS BREST B 489 908 863

AVIS DE DISSOLUTION

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 juin 2010, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 24 juin 2010 et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale nomme en qualité de liquidateur de la société, pour la durée de la liquidation, Madame Nathalie YVENOU, demeurant à BREST 3, rue Albeniz, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

Le siège de la liquidation est fixé à BREST 6, rue Ducouëdic. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de BREST.

Pour avis.

CRENN INVESTISSEMENTS

Société à Responsabilité Limitée

au capital de 45 000 euros

Siège social : Bréventec

29600 SAINT-MARTIN DES CHAMPS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du SAINT-MARTIN DES CHAMPS du 7 juin 2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée.

Dénomination sociale :

CRENN INVESTISSEMENTS.

Siège social : Bréventec - 29600 SAINT-MARTIN DES CHAMPS.

Objet social : Holding actif et financier.

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 45 000 euros.

Gérance : Monsieur Julien CRENN et Mademoiselle Fanny LE SAOUT domiciliés à Bréventec - 29600 SAINT-MARTIN DES CHAMPS.

Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés de BREST.

Pour avis, La Gérance.

GAZOLÉO

Société à Responsabilité Limitée

au capital de 179 485 euros

Siège social : 25, rue de Verdun

29200 BREST

484 231 709 RCS BREST

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1^{er} juin 2010, le capital a été augmenté d'une somme de 15 000 euros par voie d'apports en numéraire pour être porté de 179 485 euros à 194 485 euros. Le capital est désormais fixé à 194 485 euros divisé en parts de 1 euro chacune.

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Dépôt légal au greffe du Tribunal de commerce de BREST.

Pour avis.

SARL LE LOCAL

au capital de 4 500 euros

Siège social : 15, rue Louis-Pasteur

29200 BREST

488 188 152 RCS BREST

Aux termes du procès-verbal en date du 30 avril 2010, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation, à compter du 30 avril 2010 et désigné, en qualité de liquidateur : Monsieur Yann YVINEC - 1, route de Sizun - 29450 LE TRÉHOU.

La correspondance doit être adressée à Monsieur Yann YVINEC - 1, route de Sizun - 29450 LE TRÉHOU, lieu du siège de la liquidation. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de BREST.

Pour avis, Le Liquidateur.

SOCIÉTÉ JURIDIQUE ET FISCALE DE L'ATLANTIQUE S.J.F.A

Société d'Avocats

66, rue de Pont-l'Abbé - 29000 QUIMPER

Tél. 02 98 55 40 68

HOLDING JYMP

SARL au capital de 198 050 euros

porté à 232 050 euros

Siège social : Boulevard Sainte Barbe

29680 ROSCOFF

RCS BREST 479 571 424

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} juin 2010, a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 34 000 euros par apports en numéraire, pour le porter à 232 050 euros. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis, La Gérance.

SCP BRULE-MORVAN-POILVET Avocats associés

Avec la collaboration de

Maître LANDREIN

Rue Léonard de Vinci - 29672 MORLAIX

Tél. 02 98 88 52 32

43, rue Voltaire - 29200 BREST

Tél. 02 98 33 36 00

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date du SAINT-POL-DE-LÉON, du 28 juin 2010, il a été constitué une société aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : M. ASCOTT.

Forme : Société Civile Immobilière.
Siège social : "Trologot" - 29250 SAINT-POL-DE-LÉON.

Objet : L'acquisition, la vente, la réception comme apport, la réparation, l'entretien, l'administration, la transformation, la rénovation, la prise à bail, la location à toutes personnes physiques ou morales, avec ou sans promesse de vente, de tous biens mobiliers ou immobiliers bâtis ou non bâtis.

La réalisation de toutes opérations financières nécessaires à l'objet social. Et en général toutes opérations financières nécessaires à l'objet social, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.

Durée : 99 ans.

Capital social : 320 euros.

Apports en numéraire : 320 euros.

Gérant : Monsieur Xavier BOURHIS, demeurant "Trologot" - 29250 SAINT-POL-DE-LÉON, nommé statutairement pour une durée indéterminée.

Cessions de parts : Agrément de tous les associés.

La société sera immatriculée au RCS de BREST.

Pour avis et mention
La Gérance.

Un grave recul

Marc Coatanéa, premier secrétaire fédéral, a réagi après l'accord passé entre le ministère de l'Agriculture et les députés UMP, à propos de l'amendement Le Fur, Le Guen.

"La Fédération du Finistère du Parti Socialiste dénonce le double langage du gouvernement en ce qui concerne la défense de l'environnement. En effet, le compromis passé entre le ministre de l'Agriculture et les députés UMP permettra aux gros élevages d'échapper à toute instruction technique, à tout avis des conseils municipaux. La ministre de l'Environnement, qui s'était pourtant déclarée hostile à cet amendement, ne s'est pas opposée à ce compromis, comme elle s'y était pourtant engagée.

Ce vote constitue un grave recul dans la lutte pour la reconquête de la qualité de l'eau et s'apparente à une provocation alors que des plages envahies d'algues vertes doivent être fermées.

Il n'a qu'un mérite : montrer de manière éclatante qui sont les défenseurs d'une agriculture responsable à visage humain et qui sont les tenants du productivisme qui réduit le nombre des exploitations agricoles et pollue l'eau.

Le Parti Socialiste continuera de s'opposer à ce qui n'est qu'une fuite en avant. La compétitivité de la production porcine française doit être fondée non pas sur la concentration de la production, mais sur le développement des efforts en direction de la valeur ajoutée, par la qualité, dans le cadre de segments de marchés différenciés et innovants répondant aux demandes des citoyens consommateurs."

Ce numéro a été tiré à
4 900 exemplaires

Additif à l'annonce légale parue le 2 juillet 2010 concernant la vente du fonds de la SARL ANADOLU, à Monsieur Junaïd SADIQ dans laquelle ne figurait pas l'adresse de Monsieur SADIQ.

"Par acte sous seing privé en date du 22 juin à BREST, la société ANADOLU, SARL au capital de 1 000 euros, immatriculée au RCS de BREST sous le n°489 908 863, dont le siège est à BREST (29200) 6, rue Ducouëdic, a vendu à Monsieur SADIQ Junaïd, demeurant à BREST (29200) 4, rue Thébault, son fonds de commerce de restauration rapide, sandwicherie, kebab, à l'enseigne "IZMIR", exploité à BREST 6, rue Ducouëdic."

Pour avis.